



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E L ' E S S O N N E

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020 A 18H30**

- - - oOo - - -

Début de séance à 18h30

- - oOo - - -

Présents : M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. BOUIN, Mme FRANCESETTI, M. MOISON, Mme BRETTE, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme METIVIER, M. PRIVE, Mme FLANDINET, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. JOUHANNET, Mme PELLICER-GARCIA, M. SEMELET, Mme ALDEBERT, M. MEZOUGH, Mme GORSY, M. BRISSEAU, Mme GREGOIRE, M. WOSZENSKI, Mme TODESCHINI, M. DUTHOIT, Mme MALOIZEL, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. DELAPLACE, Mme LEPAGE, M. MARILLEAU, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

Absents excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Mme LECLERCQ est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. ELECTION DU MAIRE

a) Installation du nouveau Conseil municipal

Le mandat des nouveaux conseillers municipaux commence dès la proclamation de leur élection par le Président du bureau de vote.

Mais ils ne sont installés que lors de la première réunion de l'assemblée.

Déclaration de Monsieur Francisque VIGOUROUX

« Chers collègues,

C'est forcément avec gravité, et dans un contexte si particulier, que je déclare la séance du Conseil municipal d'Igny ouverte.

Comme chacun le sait, cette nouvelle assemblée n'a pas pu se réunir depuis 3 mois, en raison de la pandémie qui touche la planète et notre pays.

Par voie de conséquence, le Gouvernement a instauré, depuis le 16 mars, la loi d'urgence sanitaire pour limiter la propagation du virus.

Face à cette crise sanitaire et ses conséquences économiques, sociales et, peut-être sociétales, les conditions dans lesquelles nous nous réunissons ce soir sont sans doute secondaires.

Mais je tiens à vous les rappeler car elles obéissent à l'ordonnance du 13 mai 2020.

Notre Conseil municipal se tient en version restreinte, sans public physique, mais avec une retransmission vidéo sur YouTube et Facebook, ce qui me permet de saluer les Ignissois connectés.

Cette séance est limitée dans sa durée. Nous avons donc établi un ordre du jour minimal, c'est-à-dire, l'élection du maire et des maires-adjoints. Le prochain Conseil municipal finalisera l'organisation de nos instances municipales.

Enfin, comme vous le constatez, nous avons transporté le Conseil municipal au gymnase Kervadec afin de respecter le cadre sanitaire en vigueur. Vous avez un masque à votre disposition.

Mais avant de débiter formellement notre séance, je voudrais que nous ayons une pensée pour les victimes de ce virus et pour les familles, sans oublier ceux à Igny et ailleurs qui nous ont quitté pour des raisons non liées au Covid-19. Permettez-moi d'avoir notamment une pensée pour Dominique Grippi dont j'ai appris le décès ce matin. Pour les disparus d'Igny et pour l'ensemble des victimes de la pandémie, je vous propose une minute de silence.

L'ensemble des conseillers municipaux se lèvent pour respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

Je vais à présent vous donner lecture des résultats issus de l'élection municipale du 15 mars dernier sur notre commune et des élus qui composent le Conseil municipal depuis le 18 mai dernier.

Pour la liste « Igny avance », que j'avais l'honneur de conduire, 2 779 voix, soient 84,11% exprimés. Sont élus : M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme BRETTE, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme ALDEBERT, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FLANDINET, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA.

Pour la liste « Igny, dynamique et citoyenne », conduite par Monsieur Korchia, 525 voix, soient 15,89% exprimés. Sont élus : M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés en tant que Maire sortant, je déclare installés dans leurs fonctions les élus que je viens de citer.

Le Conseil municipal devant désigner une secrétaire de séance, je vous propose que ce soit désigné l'élu avec le plus grand nombre de mandats. En l'occurrence, Madame Patricia Leclercq, dont la 1^{ère} élection remonte à 1983.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, je cède maintenant la séance à notre doyenne énergique, Madame Paulette Gorsy ».

b) Election du Maire

Au cours de cette séance, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature.

Madame GORSY, doyenne d'âge prend la présidence de la séance.

Déclaration de Madame Paulette Gorsy

« Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'ai le statut de doyenne, comme il y a 6 ans, où je te remettais ton écharpe. Si tu t'en souviens, j'ai eu quelques soucis et difficultés à te la remettre, vu mon émotion.

Je me retrouve 6 ans plus tard, devant une nouvelle équipe, avec toi, toute émue de nouveau.

Puisque les Ignissois nous ont fait confiance pour un 2^{ème} mandat, à 84,11 %, la mise en place de la nouvelle équipe « Igny avance » est là, 2 mois après. Sans commentaire par rapport à notre nom...

Je vous souhaite à tous d'avoir la fierté, l'envie et la pêche, comme je l'ai eu pendant 6 ans. En toute sincérité, je me suis éclatée dans la mise en place de nos projets. Et quels projets ! N'est-ce pas Francisque ?

C'est une super aventure. Surtout n'oubliez jamais durant le mandat que nous sommes avant tout au service des Ignissois. Etre élu n'est pas donné à tout le monde.

Francisque Vigouroux a fait de la « proximité » son ADN de Maire : auprès des élus car son bureau est toujours ouvert et sur le terrain auprès des Ignissois. La preuve : nous sommes là de nouveau. Ce que j'ai appris est que l'écoute est le plus important dans notre rôle d'élu.

J'espère que je n'ai pas été trop longue. Une chose est sûre : je ne serai pas là dans 6 ans, j'aurai le droit à la retraite ! »

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs : Monsieur Thomas BOUIN et Madame Mylana PELLICER-GARCIA

Le quorum est atteint. Il y a lieu de procéder à l'élection du Maire.

Un candidat : Monsieur Francisque VIGOUROUX

Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales invite l'assemblée à procéder à l'élection.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, met un bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Votants : 33

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 17

Monsieur Francisque VIGOUROUX obtient 31 voix.

Monsieur Francisque VIGOUROUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Madame GORSY remet l'écharpe à Monsieur Francisque VIGOUROUX

Déclaration de Monsieur Francisque Vigouroux

« Chers collègues, chers Ignissois,

Une fois n'est pas coutume, je vais vous lire la longue intervention que j'ai prévue car ce résultat n'est pas totalement une surprise. J'ai donc préparé, vous l'aurez compris, mon propos.

Mon texte écrit me permet aussi de canaliser mon émotion liée à ce moment, forcément, très symbolique.

En premier lieu, votre confiance me touche. Elle m'honore. Je vous en remercie tous très sincèrement.

Et votre choix de m'élire comme Maire vient prolonger, très logiquement, celui des Ignissois. Ils l'ont témoigné lors de l'unique tour des élections du 15 mars avec un résultat historique que la commune n'avait jamais connu jusqu'à présent.

Cette confiance massivement renouvelée a plusieurs significations.

Je voudrais d'abord que nous nous rappelons (pour ceux qui étaient déjà là) et que nous prenons conscience (pour une grande partie de ceux qui démarrent leur mandat) quel est notre rôle ici, dans cette instance, en tant que conseillers municipaux.

C'est d'abord celui de mener à bien ce qui est, sans doute, l'une des plus belles missions : celle de servir les autres, notre communauté, les Ignissois et de comprendre, pour le vivre, la notion d'intérêt général.

Cela signifie que nos choix doivent être guidés par le souci d'améliorer la commune dans son ensemble, sans léser quiconque. L'esprit d'équité compte aussi, naturellement.

Cela veut dire que nous devons constamment être attentifs à nos comportements personnels et à nos paroles. Nous devons être les plus exemplaires possibles car nous ne sommes plus anonymes. Nous représentons la commune. Nous avons un rôle public.

Chaque jour, nous devons consolider le lien social et veiller à ce que notre vie collective soit la plus agréable possible en tenant compte de nombreux paramètres.

Le dialogue, l'écoute et la recherche du consensus sont essentiels. Nous devons être autant concentrés lorsque nous écoutons un Ignissois en grande difficulté que lorsque nous défendons un dossier concernant Igny auprès d'une administration. C'est un exemple parmi des centaines.

Nous servons aussi souvent un idéal. Nous ne sommes pas engagés tous pour les mêmes raisons. Les motivations, les envies, les compétences et les expériences des uns et des autres sont complémentaires. C'est le sens de la liste que j'ai choisi de constituer.

Et nous avons en commun la volonté d'être toujours plus volontaires et efficaces pour que notre commune reste plus que jamais une petite ville à taille humaine, à la campagne (il fallait bien que le rappelle).

Nous avons constamment à l'esprit cette idée de ville nature concernée par la transition écologique, qui n'est pas un dogme partisan mais une nécessité pour tous et toutes les générations.

Un mot d'ailleurs à nos 3 benjamins du Conseil municipal. Vous êtes nés avec ce siècle. 20 ans. Il était important pour moi que votre génération soit représentée au sein du Conseil municipal. Vous êtes étudiants. Peut-être que les années à venir vous éloigneront d'Igny. Peu importe. Ce que j'attends de vous, c'est de ne pas être dans le confort et l'habitude. Soyez turbulents. Je souhaite que vous soyez dans la contestation ou, au moins, dans l'interrogation et le doute. Soyez énergiques et surprenants. Faites bouger les choses, même si ça doit déranger. Vous avez intégré une équipe qui aime les idées nouvelles et les expérimentations.

Je m'adresse également aux 2 élus de l'opposition. Vous représentez les Ignissois ayant fait un autre choix. Sachez qu'avec l'équipe municipale qui va m'entourer, nous veillerons à demeurer les élus de tous, sans esprit partisan et sans sectarisme.

A ce stade, permettez-moi un mot personnel. Il y a 6 ans, j'étais élu Maire de notre commune après une bataille électorale difficile et, parfois, dans une ambiance délétère. Le contexte est aujourd'hui tellement différent, apaisé et serein.

Et au moment où je vous le dis, et après ces 6 années de travail acharné, je voudrais formuler plusieurs remerciements.

D'abord à ma famille. Etre élu est un engagement à part mais total. Nous sommes élus 24h/24h. Nous sommes physiquement mobilisés. Nous avons toujours Igny dans la tête. C'est un choix, bien sûr. Mais il implique forcément une adhésion de ses proches que nous voyons moins : mon épouse et mes enfants. Mais nous avons besoin de ce socle familial. Je les remercie de me soutenir. Je pense aussi à mes parents qui me suivent, à mon frère, à mes grands-parents qui ne sont plus là et à ma famille d'Auvergne.

Je veux remercier ceux avec qui j'ai beaucoup travaillé et échangé depuis 6 ans : les élus, dont certains ont laissé leur place après plusieurs mandats au service de la commune. Je pense à Monsieur Vincent Dardare. Je veux aussi saluer Monsieur Christian Segers, dans une opposition toujours courtoise, voire sympathique ces 6 dernières années, Monsieur Jean-François Rimbart et Madame Françoise Saint-Hilaire. Merci aux élus qui poursuivent, qui me supportent et qui sont devenus des amis.

Je ne vais pas promettre de m'améliorer. Cela mettrait en lumière mes défauts que les nouveaux élus ne connaissent pas encore forcément. En tout cas, je suis ravi de pouvoir embarquer de nouveaux visages enthousiastes dans cette belle aventure municipale.

Qui va d'ailleurs bien au-delà des élus. Le travail et les projets que nous avons menés avec les associations, les idées que nous avons testées avec de nombreux Ignissois, le travail constant avec les commerçants, les acteurs économiques ou encore les discussions sympathiques et toujours agréables avec les jeunes, les enfants mais aussi les plus âgés de la commune : tout cela me plaît. C'est mon moteur. C'est ce qui me motive.

Mes seconds remerciements vont au personnel municipal car je n'oublie pas que l'organisation d'une commune est toujours bicéphale. Les élus embarqués avec leur légitimité démocratique donnent la direction, veillent à la mise en œuvre des actions liées aux engagements pris. Ils assurent le lien avec les habitants. Les salariés de la mairie sont les professionnels. Il y a une vingtaine de métiers différents. Ils sont chargés de l'opérationnel et le font dans le respect des normes et de la réglementation.

Nous travaillons ensemble pour le même objectif, celui de fournir aux Ignissois des services et des équipements répondant à leurs besoins. S'il y a toujours des pistes d'amélioration, je veux saluer le sens du service public dont font preuve les agents municipaux. Je charge la Directrice Générale des Services de leur transmettre ce message qui est d'autant plus actuel avec la gestion de la crise qui impacte la ville depuis 3 mois, comme tous les villages et villes de France.

Les services ont su s'adapter, réagir vite pour se mettre en télétravail, organiser la distribution des masques, la livraison des sacs pour les déchets verts, prévoir dans des conditions parfois ubuesques la réouverture partielle des écoles et du périscolaire.

Enfin, je veux remercier les Ignissois pour leur confiance très massive.

Ce résultat électoral est la validation nette de ce qui a été réalisé sous le dernier mandat pour embellir notre commune, limiter le bétonnage, la redynamiser, créer un état d'esprit convivial, faire vivre cette idée qu'Igny est une petite ville dans laquelle nous vivons en proximité et où chacun à sa place, enfants, adolescents, étudiants, actifs et seniors.

Nous voulons qu'Igny reste une commune attachée à son environnement où la nature tient une place de choix, une commune moderne, innovante afin que nous puissions nous y épanouir en famille ou y

passer une retraite agréable et où les jeunes s'y sentent bien. Bref, une petite ville dans son époque, attractive, énergique, innovante et verte. Une ville qui avance !

Mais je vous le dis calmement et néanmoins avec gravité : les 2 prochaines années au moins seront difficiles.

Car la crise économique et sociale qui s'annonce aura forcément un impact sur la commune. Il faudra être imaginatifs, faire preuve – nous aussi – de résilience mais aussi « se serrer les coudes », être solidaires entre nous.

Pour être imaginatifs et solidaires, nous ne pouvons avancer seuls. Nous devons, plus que jamais, travailler avec nos partenaires publics et, notamment, les entreprises.

Parmi ces partenaires, l'Etat devra jouer un rôle autrement. C'est, en tout cas, ma conviction. Cette crise a montré les limites d'un Etat omnipotent qui s'occupe un peu de tout depuis des dizaines d'années mais, au final, avec de grosses failles. L'Etat ne peut pas se mêler de tout. Ce n'est pas souhaitable. Il n'en a surtout pas les moyens.

Je plaide pour un Etat régalien qui assure la protection et la sécurité des Français, donne les règles sans les modifier constamment, simplifie et délègue.

L'Etat est pléthorique mais il a des représentants territoriaux qui, souvent, connaissent leur terrain. Nous travaillons ainsi avec le Préfet de l'Essonne et ses services. J'en veux pour preuve notre Maison France Services.

Mais il faut alléger, simplifier et faire confiance. C'est aussi au Département et à la Région de renforcer la nécessaire cohésion territoriale. Nous en avons besoin.

A Igny, nous sommes autant concernés par le développement équilibré du plateau de Saclay que par la préservation de la vallée de la Bièvre. Nous l'avons en partage avec nos voisins, villages des Yvelines.

Enfin, je sais que le travail que nous mènerons, avec l'agglomération et nos 26 communes partenaires, sera toujours guidé par le principe de subsidiarité, autrement dit : ce que nous ne sommes plus en mesure de faire seuls, nous le faisons ensemble.

Voilà mes chers collègues, quelques pistes, quelques réflexions. Nous avons beaucoup, beaucoup de travail. Et nous continuerons à le mener, fidèles à nous-mêmes, sur le terrain au plus près et avec les Ignysois car nous ne devons pas oublier que nous sommes leurs représentants.

Je vous remercie ».

2. ELECTION DES ADJOINTS

a) Détermination du nombre des Adjointes et du délai de dépôt des listes

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des Adjointes et à déterminer le délai de dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjointes.

Il est proposé de créer 9 postes d'Adjointes.

Il est proposé un délai de 1 minute.

VOTE : unanimité

b) Election des adjoints

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé, sous la présidence du Maire, à l'élection des adjoints.

Une liste a été déposée auprès du Maire :
La liste conduite par Madame Laetitia HAMON

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, met un bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 17

La liste conduite par la candidate Madame Laetitia HAMON a obtenu 31 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints et sont immédiatement installés :

NOMS	PRENOMS	FONCTIONS
HAMON	Laetitia	1 ^{er} Adjoint
MOISON	Clément	2 ^{ème} Adjoint
BRETTE	Séverine	3 ^{ème} Adjoint
JOUENNE	Patrick	4 ^{ème} Adjoint
CHARPENTIER	Claire	5 ^{ème} Adjoint
TURPIN	Richard	6 ^{ème} Adjoint
HORTAUT	Valérie	7 ^{ème} Adjoint
DURO	Frédéric	8 ^{ème} Adjoint
ALDEBERT	Annie	9 ^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire annonce les délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

- Mme HAMON Laetitia Adjointe à l'Education, Périscolaire, Petite enfance et Restauration
- M. MOISON Clément Adjoint à l'Environnement et Transition écologique
- Mme BRETTE Séverine Adjointe aux Solidarités et Social
- M. JOUENNE Patrick Adjoint à la Sécurité et Mémoire
- Mme CHARPENTIER Claire Adjointe à la Culture et Evènementiel
- M. TURPIN Richard Adjoint à aux Travaux publics
- Mme HORTAUT Valérie Adjointe aux Sports
- M. DURO Frédéric Adjoint aux Finances et Marchés publics
- Mme ALDEBERT Annie Adjointe à l'Urbanisme

3. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élue local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Maire remet aux Conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

- - - oOo - -

***L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h45
Le procès verbal plus détaillé sera consultable en Mairie à la Direction Générale des
Services, après approbation du Conseil municipal***

- - - oOo - -